

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC145

présenté par

M. Cesarini, M. Cabaré, Mme Brulebois, Mme Crouzet, M. Vignal, Mme Kerbarh, Mme Chapelier
et Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , d'orientation »

les mots :

« pédagogique, d'orientation et d'expertise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vocation à fournir de l'information s'appuie avant tout sur un objectif pédagogique et de production d'expertise utile pour la structuration du secteur et les pratiques des acteurs, ainsi que leurs valorisation.